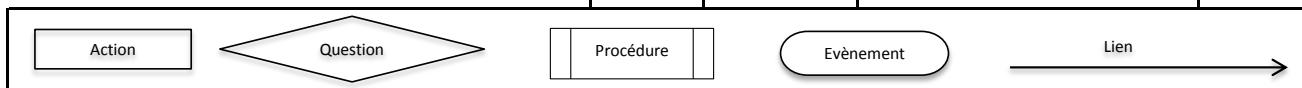


**Procédure pour Professionnels psy adulte
pour une demande en EMS**

| | | | |
|-------------|------------------|------------------------|-----|
| DOMAINE | TYPE DE DOCUMENT | VERSION | NO. |
| Orientation | Procédure | Version 3 - 30.07.2018 | 4 |



Contexte: gestion des demandes d'admission dans un EMS de GER ou PAA par un professionnel du domaine de la psy adulte avec un accès à la Brioche Psy

Objectifs: appuyer le professionnel dans sa démarche auprès des BRIOS après vérification de la non compatibilité des besoins de la personne avec les prestations des EPSM

Concerne: les professionnels travaillant dans la psy adulte recherchant une orientation dans le domaine de l'hébergement des personnes âgées.
Que ce soit des professionnels avec accès complet à la Brioche Psy ou ceux ayant un accès restreint (ex. EPSM)

| FLUX | EXPLICATIONS | QUI |
|------|---|-------------------------|
| | Un projet d'orientation dans le contexte de la santé mentale se construit souvent sur plusieurs mois avec la personne concernée | Prof |
| | Le projet concerne-t-il une demande d'admission dans un établissement d'hébergement (LS, CS ou séjour de transition) ? Si le projet est abandonné, la demande est clôturée et la personne réorientée | Prof |
| | Si la demande d'admission est adressée à un EPSM, suivre la <i>Procédure 1</i> d'une demande vers un EPSM pour des prof. avec accès à la Brioche Psy | Prof |
| | Si la demande vient d'un professionnel ayant un accès complet à la Brioche Psy, il crée lui-même le dossier. Si cela n'est pas le cas, il contacte la CCICp qui le crée pour lui | Prof/CCICp |
| | Si la demande est à adresser plutôt ou aussi à un EMS de GER ou PAA , le prof crée tout de même un dossier dans la Brioche Psy. | Prof |
| | Le professionnel prend contact avec la CCICp par tél. ou par mail. | Prof/CCICp |
| | Il expose brièvement la situation de la personne adulte concernée et les motifs qui justifient une orientation vers un EMS pour personnes âgées. | Prof/CCICp |
| | D'entente avec le professionnel, la CCICp décide de valider ou non la demande vers un EMS de GER ou PAA | Prof/CCICp |
| | La CCICp prend contact par téléphone ou mail avec le ou les BRIOS concernés. Elle expose brièvement la situation et en particulier les motifs de la demande pour un EMS même si la personne n'est pas en âge AVS. En cas d'entrée en matière du BRIO, la CCICp lui envoie une demande Inter BRIO. | CCICp/BRIO |
| | La CCICp informe le prof. du résultat de l'entretien avec le BRIO. En cas d'entrée en matière, elle demande au prof. de lui envoyer les documents (DMST et DMT) afin qu'elle les intègre dans la demande InterBRIO. | CCICp/BRIO Prof/BRIO |
| | La suite du processus se passe directement entre le prof et le ou les BRIOS concernés. Le prof. informe le ou les BRIOS en cas de solution trouvée ou de retrait de la demande. | Prof/BRIO |